
Adresse du conseil général révolutionnaire de Rouen qui s'indigne de la scélératesse des nouveaux conjurés et demande qu'on fasse prompte justice, lors de la séance du 1er germinal an II (21 mars 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Adresse du conseil général révolutionnaire de Rouen qui s'indigne de la scélératesse des nouveaux conjurés et demande qu'on fasse prompte justice, lors de la séance du 1er germinal an II (21 mars 1794). In: Tome LXXXVII - Du 1er au 12 germinal An II (21 mars au 1er avril 1794) pp. 13-14;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1968_num_87_1_20123_t1_0013_0000_14

Fichier pdf généré le 23/01/2023

Il reste encore en magasin une grande quantité de vieux linge dont on se sert pour faire de la charpie.

Signé : P. LAMATABOIS (présid.), BORDENAVE (secrét.).

8

La société populaire des sans-culottes de la commune de Meaux donne une entière adhésion aux travaux de la Convention nationale.

Insertion, par extrait, au bulletin (1).

[Meaux, 28 vent. II] (2)

« Citoyens représentans,

La lecture du rapport fait par Saint-Just à la Convention, le 23 de ce mois, nous a pénétré tout à la fois d'horreur et d'indignation. Les dispositions vigoureuses du décret qui a suivi vous donnent de nouveaux droits à notre reconnaissance, de nouveaux titres à notre confiance. Les factions sont pour la liberté des ennemis plus dangereux que la tyrannie, les factieux sont plus criminels que les tyrans nés sur le trône, ou qu'ils se croient appelés par leur naissance à régner arbitrairement sur leurs semblables.

Traitez donc les factieux comme les tyrans. Que leur sang coule donc sous le glaive vengeur de la Justice, et cimente à jamais les fondements de la République si glorieusement élevés par vos travaux sur les débris de tous les despotismes, tandis que sur nos frontières, le courage invincible de nos frères d'armes, repousse et anéantit par les armes les efforts des rois coalisés contre la liberté du monde. Exterminez par la loy tous ceux qui, dans l'intérieur, pourris par la cupidité, l'ambition et la corruption, tenteroient de secourir leurs abominables projets. Représentants, tel est notre vœu et celui de tous les Républicains de la France. Recevez notre adhésion à vos derniers travaux, et l'assurance qu'il n'en est pas un de nous qu'il ne soit résolu de s'ensevelir avec vous sous les ruines de la France plutôt que de ne pas voir régner la liberté et l'égalité ».

BERTOLIO (présid.), G. LECLER (secrét.), PIHETS, MULLOT (secrét.).

9

La société populaire d'Essômes (3), canton et district d'Égalité-sur-Marne, département de l'Aisne, après avoir félicité la Convention sur son ouvrage, et l'avoir invitée à rester à son poste, la prie aussi de vouloir bien confirmer un arrêté du district d'Égalité, par lequel il autorise ladite société à tenir ses séances dans le bâtiment connu ci-devant sous le nom de maison abbatiale.

Mention honorable, insertion au bulletin, et renvoi au comité des domaines nationaux (4).

(1) P.V., XXXIV, 3. Bⁱⁿ, 1^{er} germ. (suppl^t); Débats, n^o 556, p. 153; Ann. patr., n^o 446.

(2) C 299, pl. 1045, p. 13.

(3) Et non Essonnes. Égalité-sur-Marne, ci-devant Château-Thierry.

(4) P.V., XXXIV, 3. Bⁱⁿ, 2 germ. (suppl^t).

10

Les maire et officiers municipaux de la commune de Bergzabern, district de Landau, département du Bas-Rhin, jurent d'être constamment fidèles à la République, et invitent la Convention à rester à son poste jusqu'à ce que les tyrans soient entièrement écrasés.

Mention honorable et insertion au bulletin (1).

[Bergzabern, 15 vent. II] (2)

« Citoyens représentans,

Vous avez proposé à la France une nouvelle Constitution qui la rendra heureuse et que nous avons acceptée, comme tous les bons républicains ont fait. C'est elle qui a régénéré la France, et c'est vous qui êtes les auteurs de cette régénération. Vous avez travaillé jusqu'à présent pour le bien de la patrie; elle vous bénira. Les enfans de nos enfans liront vos noms dans les fastes de l'empire lorsque vous n'existerez plus et ils béniront vos cendres.

Acceptez notre vœu solennel d'être fidèle à la vertu et à la République, comme vous l'êtes, et agréez notre invitation de rester sur votre poste jusqu'à ce que les tyrans seront entièrement écrasés. S. et F. ».

Au nom des c^{ns} de la commune : KOCH (mairie), HERTLÉ (off. mun.).

11

Le conseil général révolutionnaire de la commune de Rouen s'indigne de la scélératesse des nouveaux conjurés; il demande qu'on en fasse prompte et éclatante justice.

Insertion, par extrait, au bulletin (3).

[Rouen, 29 vent. II] (4).

« Citoyens représentans,

Jusques à quand donc abuseront-ils de notre patience ces modernes Catilina? Jusques à quand le peuple français sera-t-il le jouet de leurs intrigues et de leurs complots liberticides? Quoi! Ils vouloient nous donner un roi! Quoi! ils vouloient en cimenter le trône du sang des Jacobins et armer contre les patriotes les bras des scélérats qui attendent dans le séjour du crime la peine due à leurs forfaits! Quoi! La Convention nationale, cette auguste assemblée, dépositaire de nos pouvoirs, le sanctuaire des vertus et l'effroy des tirans, devoit... Nous frémissons d'horreur, et notre indignation ne peut qu'égaliser la scélératesse des conspirateurs.

Législateurs, une vaste conjuration menaçait la souveraineté du peuple français et contre ses représentans. Les traîtres sont démasqués; qu'ils

(1) P.V., XXXIV, 4. Bⁱⁿ, 2 germ. (suppl^t).

(2) C 298, pl. 1032, p. 5.

(3) P.V., XXXIV, 4. Bⁱⁿ, 1^{er} germ.; Mon., XX, 29.

(4) C 298, pl. 1032, p. 7.

périssent sous le glaive de la loi. Grâces immortelles soient rendues à votre sagesse et à vos travaux. Vous avez fait un digne usage des droits que le peuple vous a confiés. Nous applaudissons à votre courage, à votre fermeté et, comme vous, nous nous écrivons : ni roi, ni protecteur, ni régent, ni triumvir, mais la Liberté, toute la Liberté, rien que la Liberté.

Que le cri de mort s'élève de toutes les parties de la République contre les intrigants qui, couverts du manteau du patriotisme, tournoient contre le peuple lui-même la confiance dont il les avoit honorés. Que cette nouvelle faction mette la défiance et la vertu à l'ordre du jour. Plus d'individus, plus de meneurs, mais la Convention et rien que la Convention.

Pour nous, Magistrats du peuple, fiers de vous présenter sans crainte d'être démentis, le vœu d'une commune digne à présent de la République; patriotes de 1789, de 1792 et de 1793, ennemis des rois, nous jurons de périr avec vous pour soulever la liberté, l'égalité et la République une et indivisible ».

PAYENNEVILLE, CARRÉ, PILLON (*maire*), ARVERS (*subst. de l'agent nat.*), GINET, LEVASSEUR, BELLENCONTRE, DESMALIS, THÉBAULT, ARNAULT, LONG, A. LEGENDRE, HÉNAULT, AUNEY, GUYET, G.N. LEGRAS, THIÉMÉ, MASSON, S. BAUDRY, LEPILLER, DEMAY, MABON, LEFEBVRE, LAMBERT, Th. GROULT, GRANDCOURT, P. MARIE, REGNAULT, A. CHOUQUET, BÉRARD, ESNAULT, POUCHET-MAUGENDRE, A. YVELIN, J. MOULIN fils, ALEXANDRE, ETIENNEMARE, PORET fils (*agent. nat.*) (1).

12

La société populaire séante aux Thermopyles, ci-devant Saint-Marcelin, département de l'Isère, adresse à la Convention nationale le procès-verbal de la fête qu'elle a célébrée pour l'anniversaire de la mort du dernier de nos tyrans. « Chaque année, dit-elle, le 2 pluviôse nous rassemblera autour de l'autel de la patrie pour y jurer une haine indélébile à tous les despotes; chaque année nous nous rappellerons avec reconnaissance que le peuple a réduit le trône en poudre, et que les montagnards ont fait justice du monstre qui l'a occupé le dernier » (2).

[*Les Thermopyles, 20 vent. II*] (3).

« Citoyens représentants,

Vous n'êtes plus cette assemblée que cherchoit à avilir par les scènes et les débats les plus scandaleux, la faction liberticide qui enfin a trouvé sur l'échafaud la juste récompense de ses forfaits.

Cette faction criminelle, n'ayant pu sauver le tyran, vouloit anéantir la République; en avilissant la Convention, en lui enlevant la confiance du peuple, elle organisait l'anarchie, nous conduisoit au fédéralisme, auroit facilement dévoré

les parties qui la composent, aussitôt que le lien qui les unit eût été rompu.

Mais le peuple étoit là; il s'est levé et les traîtres ont disparu; il a manifesté sa volonté toute puissante; vous l'avez entendu, vous êtes restés fidèles aux devoirs que sa confiance vous avoit imposée et, dès lors, débarrassés des entraves sans nombre qui obstruent votre route, votre marche a été aussi sûre que rapide.

Vous avez présenté au peuple français, une Constitution véritablement populaire, digne de vous, digne de lui. Les principes y sont clairement exposés, les droits du peuple respectés. Vous avez rempli au gré de la Nation, cette partie de la mission qu'elle vous avoit confiée; vous avez bien mérité d'elle.

Vous avez eu à lutter contre toutes les difficultés, les intrigants, les traîtres, les contre-révolutionnaires. Les agents des vils tyrans coalisés contre la Liberté, se sont montrés sous toutes les formes; ils vous ont investis sous tous les costumes; vous n'avez pu résister à leurs attaques combinées qu'en restant inébranlablement fixés au sommet de la Montagne sacrée.

C'est de ce sommet que sont sorties ces loix bienfaisantes qui ont pour but le bonheur du peuple, le triomphe de l'Egalité, le soulagement des malheureux. C'est de là que, promenant fièrement vos regards sur la surface de la République, sur le territoire des despotes qui nous environnent, vous avez pu calculer les efforts de ces pygmées esclaves, combattant les géants de la liberté. C'est de là que vous avez indiqué au peuple françois les moyens qui devoient lui assurer la victoire et que vous l'avez vu, se levant tout entier à votre voix, anéantir la guerre civile, écraser le fédéralisme, chasser l'ennemi de forteresses inexpugnables que la trahison lui avoit livrées, et se préparer à l'extinction de la tyrannie.

L'organisation du gouvernement révolutionnaire est encore un de vos bienfaits. Continuez à diriger l'énergie des patriotes, comprimez d'une main ferme les efforts de la malveillance, anéantissez l'aristocratie. Votre tâche ne sera remplie que lorsque vous aurez achevé la Révolution et donné à la République la stabilité que doivent lui assurer sa force, ses moyens, son territoire et sa population.

Nous applaudissons unanimement aux lois salutaires que vous venez de rendre contre les ennemis de la Révolution et nous vous bénissons du décret qui abolit l'esclavage; enfin nous ne sommes plus en contradiction avec nous-mêmes, et nous reconnoissons pour nos frères tous ceux que la Nature a doué d'une âme raisonnable, d'un cœur sensible, quelle que soit la couleur qui les distingue. Gloire à vous, Représentans, par ce décret immortel, vous avez bien mérité de l'humanité.

Citoyens, vous avez toute notre confiance, restez à votre poste, point de paix avec les rois, songez que la mer, les Pyrénées, les Alpes et le Rhin, sont les limites naturelles de la République et que « Le peuple françois ne fait point la paix avec un ennemi qui occupe son territoire ».

Nous vous apprenons que le fanatisme et la superstition sont morts de vétusté. Nous nous consacrons à l'instruction; l'esprit public fait des

(1) Cf. CLÉREMBRAY, *La Terreur à Rouen*, p. 301.

(2) P.V., XXXIV, 4. Bⁱⁿ, 2 germ. (2^e suppl^t).

(3) C 299, pl. 1045, p. 20, 21.